

EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet :

www.einville-au-jard.com

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 7

Convoqué le 28 novembre 2014, le Conseil Municipal s'est réuni le 4 décembre 2014, sous la présidence de M. Marc VILLEMAN, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Sylvie ADANT-VIOLART, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Jean-Luc DONATIN, Isabelle GENIN, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Cédric MASSON, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSES : Emmanuelle GUERRE procuration à Jacques LAVOIL, Philippe LEONARD procuration à Bruno LEHMANN, Brigitte THIRIET procuration à Cédric MASSON.

Sylvie ADANT-VIOLART a été nommé secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal des 6 et 18 novembre 2014**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal des 6 et 18 novembre 2014 qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Jeunesse – Vie associative » du 7 novembre 2014**

L'objectif de cette rencontre était de recenser les attentes des jeunes sur notre commune. Nous les avons donc invités à partager une pizza, les boissons étaient offertes par la Pizz d'Einville. Dix jeunes de 11 à 14 ans se sont déplacés et ont faire part de leurs besoins.

- **Compte-rendu commission « Jeunesse – Vie associative » du 14 novembre 2014**

Les associations ont pu faire part de leurs manifestations à venir et de leurs souhaits.

- **Compte-rendu commission « Travaux Assainissement » du 20 novembre 2014**

Pour finaliser le dossier de la station d'épuration, il est demandé au Maître d'œuvre d'établir sa facture. Le Conseil Général va procéder au versement des subventions prévues.

Il s'avère que des maisons de la rue des Magasins sont toujours raccordées sur l'ancienne fosse septique collective de la Garenne. Afin de remédier à cet oubli lors des raccordements de cette rue au réseau

d'assainissement, un devis a été demandé à l'entreprise Prestini pour la création d'un nouveau regard et le raccordement au réseau. Coût estimé des travaux à 7 249,20 € TTC.

La société Aubriat a procédé à la visite du bâtiment situé 2 rue des Brasseries, concernant les problèmes d'humidité récurrents. Une solution est mise en place pendant 2 mois pour essayer de remédier à cet état de fait.

- **Compte rendu de la commission « Infos-communication » du 27 novembre 2014**

Les articles du prochain bulletin semestriel ont été recensés, et les tâches de rédaction réparties entre les différents membres de la commission.

- **Régime indemnitaire IHTS – IAT - IEMP**

Le conseil municipal décide d'étendre la liste des bénéficiaires de l'I.H.T.S (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) aux agents suivants :

Filière	Grade
Administrative	Adjoint Administratif de 1ère classe Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Technique	Adjoint Technique de 1ère classe

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2015, les différentes indemnités des agents administratifs et techniques :

- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) : enveloppe annuelle fixée pour chacun des grades, par application au montant de référence annuel du grade, pondéré par le nombre d'agents dans le grade, pondéré par le coefficient multiplicateur (qui peut varier de 1 à 8) attribué par le Conseil municipal.

Ainsi pour 2015, le conseil municipal décide de fixer ce coefficient à 2.

- IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 1,90 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 1,95 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.
- Rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe : 2,30 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

- **Redevance assainissement 2015**

Dans le cadre de l'assainissement général de la commune et de l'entretien permanent de la station d'épuration, les dépenses de fonctionnement liées au budget spécifique évolueront sensiblement. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance assainissement recouvrable en 2015 sur la base des relevés de consommation d'eau communiqués par VEOLIA. La redevance est ainsi fixée :

redevance fixe	21 €	(2014 : 20 €)
du 1 ^{er} au 20 ^{ème} m ³ d'eau consommée	0,35 € par m ³	(2014 : 0,30 €/ m ³)
à compter du 21 ^{ème} m ³ d'eau consommée	1,10 € par m ³	(2014 : 1,05 €/ m ³)

- **Décisions modificatives aux budgets**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de modifier et d'ouvrir les crédits suivants au budget général 2014 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
202 (20) Frais liés à l'urbanisme	20,00	1322 (13) Régions	- 10 000,00
2051 (20) Concessions et droits	- 20,00	1328 (13) Autres	10 000,00
2111 (21) Terrains nus	26 182,00		
2138 (21) Autres constructions	82 500,00		
21568 (21) Autres matériels	3 700,00		
2312 (23) Agencements et aménagements	54 000,00		
2315 (23) Installations, matériel	- 166 382,00		
Total	0	Total	0

- **Délégués Association Foncière**

Les pouvoirs des membres du bureau de l'association foncière venant à expiration, il y a lieu de procéder à leur renouvellement. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la nomination de Messieurs Philippe VERDENAL, Frédéric VERDENAL et Jacques BAROTTIN.

- **Appel d'offre maître d'œuvre Canal du Moulin**

Suite à l'appel d'offre de maître d'œuvre concernant les travaux sur le Canal du Moulin, deux offres sont parvenues dans les délais impartis. Après ouverture des plis et sur proposition de la commission, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la société SINBIO pour un montant total de 34 400 € HT (11,66 % d'un montant de travaux estimé à 250 000 € (hors franchises)).

- **Convention Prévention et Santé au Travail**

Il convient de renouveler, pour une durée de 3 ans, la convention passée avec le Centre de Gestion liée à la prévention et santé au travail pour le personnel communal. Le taux horaire (3 agents/heure) est de 219.99€. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Informations diverses**

- Une rencontre avec Madame LAJAUNIE du Conseil Général a eu lieu pour trouver des emplacements de covoiturage. Il s'avère que le parking du Familial est le plus approprié. Des panneaux y seront implantés.
- Deux carottages effectués Grande Rue n'ont pas détecté d'amiante.
- Tout comme l'an passé, le Conseil Municipal souhaite inviter tous les Einvillois à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **vendredi 9 janvier 2015 à 19 h 00 au Familial**. Un carton d'invitation est joint à ce bulletin. Son coupon réponse devra impérativement être retourné en Mairie pour le 5 janvier prochain.
- Le secrétariat de mairie sera fermé les vendredis 26 décembre et 2 janvier.
- Le samedi 10 janvier, un ramassage des sapins de Noël sera effectué dans les rues du village. Merci de les déposer devant votre habitation.
- Rappel : les inscriptions sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au 31 décembre en mairie. Munissez-vous d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 janvier 2015 à 20 heures.